

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 12 AVRIL 2024 à 20 h

PRESENTS : Jean-Pierre PERNOT, Jean-Michel AFONSO, Guillaume BALOCCA, Hervé BORDENAVE, Blandine CUENOT, Céline LEGRAND, Christophe MARCHAL, Julien METIFIOT

PROCURATION : 0

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Hervé BORDENAVE

Ouverture de la séance à 20h00

1 - Vote du compte administratif 2024

La balance générale de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	82 788,72 €	124 788,68 €
<i>Investissement</i>	76 495,61 €	77 544,95 €

En conséquence, et après report des résultats N-1 :

- le déficit global d'investissement de clôture s'élève à 49 362,09 € ;
- l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 123 811,16 €.

Approbation avec 7 votes Pour. Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2 - Vote du compte de gestion 2023

Approbation avec 8 votes Pour

3 - Vote du budget primitif

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024 à savoir :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissements</u>	
Total dépenses :	97 780,00 €	Total dépenses :	243 840,37 €
Total recettes :	105 312,75 €	Total recettes :	105 312,75 €

Reconnaît un excédent de fonctionnement de **146 060,37 €**.

Approbation avec 8 votes Pour

4 - Affectation du résultat

A la clôture de l'exercice 2023, le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de : 165 811,12 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 49 112,75 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en couverture du déficit d'investissement de clôture et des restes à réaliser.

Le solde, soit la somme de 116 698,37 €, est repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Approbation avec 8 votes Pour

5 – Votes des taxes 2024

Pas d'augmentation par rapport à 2023

- Taxe foncière (bâti)	23,75 %
- Taxe foncière (non bâti)	15,47 %

6- Questions diverses

- Subvention de la classe découverte organisée par l'Ecole Elémentaire des Terreaux

L'école élémentaire des Terreaux de Baume les Dames, où sont scolarisés les enfants du village, organise pour ses élèves de CM1 et CM2 une classe de mer dans la commune de Carolles dans la Manche (50). Le séjour se déroulera du 23 au 29 juin 2024 et aura pour thème la découverte du milieu marin et la visite du Mont Saint Michel et des îles Chaussey.

Le conseil municipal valide l'attribution de la subvention à hauteur de 50 € par enfants pour les 13 enfants concernés et délibère pour une dépense de 650 €.

- Affouage

Pas d'augmentation des prix par rapport à l'année dernière, le stère de futaie est à 5 €.

Clôture de la séance 21h30

Permanence de Mairie le Samedi de 10h à 12h sur place mais aussi par téléphone au 09.54.36.57.56

Retrouvez toutes les informations concernant la vie du village

avec l'application mobile  ***Panneau Pocket***

RAPPEL : Le vide-greniers annuel organisé par le Comité des Fêtes de Grosbois aura lieu le Dimanche 12 Mai, n'oubliez pas de réserver vos emplacements si vous souhaitez y participer auprès d'Hervé Bordenave au 07 85 64 21 78.